Image not found or type unknown

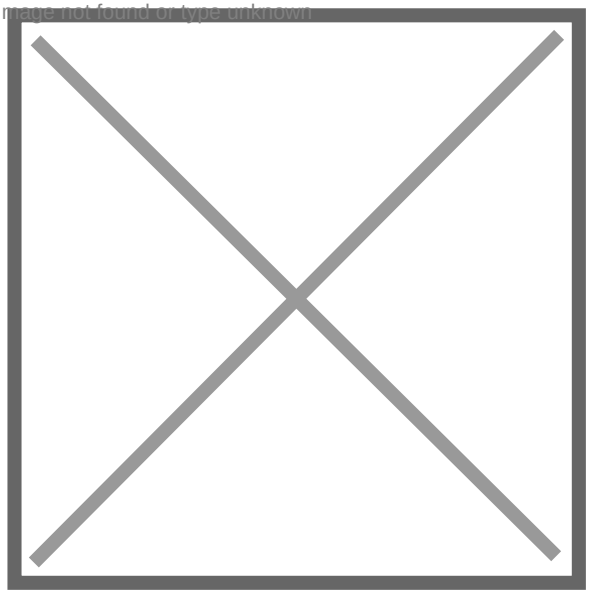

# Co-emprunteur d'un crédit, quels sont mes droits ?

Par **vivichris**, le **19/12/2008** à **15:22**

je suis co-emprunteur de mon ex, a t-elle le droit de me demander la moitié des mensualité de son credit ? ou à quel moment demande t-on au co -emprunteur de rembourser ?

Par **Marion2**, le **19/12/2008** à **17:39**

Un petit bonjour serait sympa....

Votre ex a absolument le droit de vous réclamer la moitié des mensualités de son crédit.
Vous êtes emprunteur au même titre qu'elle.

Cordialement

Par **albert rollin**, le **23/02/2015** à **09:31**

bonjour, mon ex est co-emprunteur pour le prêt de ma voiture!!! a til le droit de me prendre mon véhicule?? merci d'avance

Par **aguesseau**, le **23/02/2015** à **09:43**

bjr,
si vous êtes propriétaire de la voiture (facture à votre nom), votre ex n'a aucun droit sur ce véhicule même s'il l'avait payé en totalité.
financer l'achat d'un bien ne vous rend pas automatiquement propriétaire de ce bien.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés